INFOLETTRE FÉVRIER 2025

ACTION AUTONOMIE

LE COLLECTIF POUR LA DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DE MONTRÉAL

NOUVELLES D'ACTION AUTONOMIE

Malgré les mauvaises nouvelles qui circulent depuis trop longtemps, 2024 s'est terminée sur une note historique pour la défense des droits en santé mentale : l'entente de l'action collective pour le non-respect du délai de garde en établissement a été ratifiée par la Cour supérieure, le 4 novembre 2024. L'annonce a été faite lors d'une conférence de presse conjointe avec M^{e} Patrick Martin-Ménard, le 21 janvier 2025. L'information, relayée par un journaliste de la Presse Canadienne qui était présent à la conférence de presse, a été reprise dans quelques médias (les liens pour lire les articles sont plus bas).

Détails de l'indemnisation
Les personnes concernées – hospitalisées contre leur gré en garde préventive (plus de 72 heures sans décision de la Cour) entre le 1er janvier 2015 et le 4 novembre 2024 – pourraient recevoir jusqu'à **1 000 $ par jour ou partie de journée excédant le délai maximal**. Ces montants ne réduiront pas les prestations d'aide sociale.

Faire une réclamation
Le processus de réclamation est géré par ProActio. Vous pouvez :

- Faire une réclamation en ligne. https://proactio.ca/action-collective/garde-preventive-plus-72-heures/
- Remplir les formulaires à la main et les envoyer par fax ou par la poste.
- **Date limite : 10 août 2025.**
  Pour plus d'information et accéder aux formulaires : rendez-vous sur le site de ProActio.
  https://proactio.ca/action-collective/garde-preventive-plus-72-heures/

Action Autonomie peut aussi vous aider dans le processus.

ACTIVITÉ POUR LES MEMBRES

PRÉSENTATION DE L'ACTION COLLECTIVE

Nous vous invitons à une présentation de l'action collective, le 26 février, à 13 h, dans les bureaux d'Action Autonomie.

Aussi, lors de cette rencontre, Jean-François va également présenter les grandes lignes du portrait de la situation de la garde en établissement à Montréal pour les années 2021-2022.

CONSULTATION ACTION COLLECTIVE

Retrouver toutes les personnes ayant vécu une garde préventive illégale n'est pas une mince affaire. Peut-être avez-vous des solutions à proposer? Nous tiendrons une activité d'échange d'idées le 26 février, à 11 h. Toute contribution, petite ou grande, est précieuse! Un léger goûter sera offert pour les personnes qui participent à cette consultation.

Si vous souhaitez participer à l'une ou l'autre de ces l'activités, vous devez confirmer **obligatoirement** votre présence à Isabelle, igagnon@actionautonomie.qc.ca ou au 514 523-8595.

Où : Action Autonomie – 3958, rue Dandurand, 3e étage, Montréal, H1X 1P7

POUR LA CONSULTATION, IL FAUT OBLIGATOIREMENT CONFIRMER SA PRÉSENCE à Isabelle igagnon@actionautonomie.qc.ca ou au 514 525-5060

ACTIVITÉ D'ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Nous travaillons ardemment à organiser une belle activité d'accueil des nouveaux membres. Un grand merci à Frédéric Mailhot-Houde, qui collabore avec nous pour concevoir cette présentation. Bientôt, nous serons prêts à vous la présenter!

Restez à l'affût, nous vous donnerons bientôt tous les détails.

LES VALEURS D'ACTION AUTONOMIE – RÉFLEXION COLLECTIVE EN COURS

La conversation n'est pas terminée! Nous avons amorcé une réflexion avec les membres du CA et l'équipe de travail pour définir les valeurs qui guideront l'organisme dans ses actions. C'est lors de nos travaux sur le code de vie et les raisons de devenir membre d'Action Autonomie que nous avons constaté qu'aucune valeur n'était explicitement nommée.

Il nous est apparu essentiel de prendre le temps collectivement pour réfléchir, échanger sur ce qui constitue le cœur de notre organisme. Pour l'instant, de ces discussions, cinq valeurs fondamentales ont émergé :

- Engagement
- Justice sociale et solidarité
- Égalité
- Empouvoirement
- Cohérence

D'autres valeurs restent importantes, comme le respect et l'inclusion, notamment. Nous trouvons important de poursuivre cette discussion avec vous. C'est pourquoi, nous vous invitons à participer à une activité le jeudi 24 avril 2025 de 11 h à 15 h 30. Si vous êtes intéressé.es à contribuer à la réflexion collective, merci de confirmer votre présence à Isabelle, igagnon@actionautonomie.qc.ca ou au 514 525-5060.

ACTIVITÉ SUR LES VALEURS D'ACTION AUTONOMIE RÉFLEXION COLLECTIVE EN COURS

Où : Centre de la Petite-Côte, salon Rouge
5675, rue Lafond, Montréal

Quand : Jeudi, 24 avril 2025

Heure : 11 h à 15 h 30

CONFIRMATION OBLIGATOIRE À ISABELLE igagnon@actionautonomie.qc.ca ou au 514 525-5060.

RENCONTRE AVEC DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC

Lors du lancement du portrait de situation 21-22 sur la garde en établissement à Montréal, le 30 octobre 2024, un juge de la Cour du Québec et un juge à la retraite de la Cour Supérieure étaient présents. Nous avions convenu à ce moment de nous rencontrer à nouveau pour échanger sur le contenu du document et sur la possibilité de présenter celui-ci à d'autres juges de la Cour du Québec, comme nous l'avions fait avec des juges de la Cour supérieure lors de la sortie d'une autre de nos publications.

Les juges ont lu très attentivement notre document. Ils ont émis des réserves, notamment sur les biais potentiellement âgistes et sexistes que nous avons identifiés dans le traitement des requêtes ainsi que sur l'escamotage systématique par le tribunal du caractère exceptionnel de l'article 123 du Code de procédure civile concernant la possibilité de soustraire une personne à la procédure de signification si celle-ci est susceptible de détériorer son état de santé, dans les cas où une demande de garde provisoire est présentée par des proches.

Ils se sont par ailleurs réjouis du fait que nous avons établi que les personnes concernées étaient davantage présentes et accompagnées d'avocat.es et qu'elles s'exprimaient plus souvent et plus longuement devant le tribunal. Ils avaient eux aussi constaté cette évolution dans le déroulement des audiences.

Action Autonomie a été invité à assister au déroulement d'une journée entière d'audiences sur la garde en établissement. Il s'agit d'un privilège puisque ces audiences sont tenues à huis clos et que leur déroulement est strictement confidentiel.

Nous pourrons aussi prendre part à une journée thématique de formation sur la santé mentale qui sera offerte au cours de prochains mois à tous les juges de la Cour du Québec, district de Montréal.

CONSUTATION SUR L'ITINÉRANCE : ACTION AUTONOMIE PREND LA PAROLE

Le 17 février à 15 h, Action Autonomie participera aux auditions de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur la cohabitation sociale et l'intégration des ressources pour personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la ville.

Action Autonomie demande à la Ville de Montréal de renforcer le financement et de collaborer étroitement avec les organismes communautaires. Elle doit aussi favoriser l'implantation de différentes ressources inclusives. Enfin, Action Autonomie demande à la Ville de Montréal de cesser le démantèlement des campements et de leur offrir des services comme les installations sanitaires et le chauffage d'ici la mise en place de solutions durables.

Petit rappel, dans notre plan d'action, l'objectif 2 est de s'engager pour la transformation sociale. En plus de faire un choix sur nos dossiers systémiques liés aux enjeux en santé mentale, nous avons choisi deux dossiers pour nos luttes sociales plus larges, soit la justice climatique et l'itinérance. C'est donc dans cette perspective que nous avons répondu à l'invitation du RAPSIM (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal) pour présenter un mémoire rédigé par Jeanne, la nouvelle chargée de dossiers.

Vous pouvez trouver le mémoire sur notre site Web https://www.actionautonomie.qc.ca/memoires/pour-la-reconnaissance-de-la-citoyennete-des-personnes-en-situation-ditinerance/

IL Y A TANT DE RAISONS DE MANIFESTER!

- **Journée internationale de la justice sociale**

Les crises s'intensifient, les inégalités ne cessent de s'agrandir et on entend des discours qui suscitent la haine et la division. Certaines personnes sont accusées à tort d'être responsables des problèmes et cela alimente la division et les préjugés.

Il est temps de dire **NON** à ces manipulations et de dénoncer ces injustices. Nous devons exiger des solutions réelles pour une société plus juste et équitable pour tout le monde.

Journée internationale de la justice sociale – Face aux injustices, bloquons l'intolérance

Quand : 20 février 2025

Heure : Départ à 14 h, marche environ 1 km (très faible dénivellation) – durée 1 heure

Où : Départ et retour au Centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, Montréal, H2L 2Y7 – Métro Beaudry

Pour les détails, https://fracamontreal.org/2025/01/14/20-fevrier-2025-manif-action/

- **Journée régionale d'actions dérangeantes ou manifestation pour la justice sociale et climatique lors de la journée de la Terre - Information à venir – 22 AVRIL 2025**

REVUE DE PRESSE – RECOURS COLLECTIF

Le Devoir : Des patients gardés « illégalement » en psychiatrie recevront un dédommagement de 1000 $ par jour | Le Devoir

Radio Canada : Les personnes placées en garde préventive contre leur gré peuvent obtenir l'indemnité | Radio-Canada

Ma communauté.ca : Chronique - Règlement d'une action collective : nous cherchons les personnes visées! | Action Autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

Le Devoir

https://www.ledevoir.com/societe/sante/834184/dedommagement-1000-jour-garde-illegale-psychiatrie

L'Actualité : https://lactualite.com/actualites/les-personnes-placees-en-garde-preventive-contre-leur-gre-peuvent-obtenir-lindemnite/

Info Noovo : https://www.noovo.info/nouvelle/les-personnes-placees-en-garde-preventive-contre-leur-gre-peuvent-obtenir-lindemnite.html

* Vous pouvez en tout temps vous désabonner en nous contactant, soit par courriel à igagnon@actionautonomie.qc.ca ou par téléphone au 514 525-5060.